

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

commun aux 4 lots

Maître de l'ouvrage

ETAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Objet du marché

**Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire relatif à des missions de CONTROLE TECHNIQUE
au profit des emprises relevant du périmètre de compétence du SID SUD-OUEST**

- projet n° 25 075 - lot n° 1 : Zone Nouvelle Aquitaine Sud = bases de défense de Pau (64) et Mont-de-Marsan (40)
- projet n° 25 076 - lot n° 2 : Zone Nouvelle Aquitaine Centre (bases de défense de Bordeaux-Mérignac-Agen (33-47), Cazaux (33) et zone Brive la Gaillarde (19)
- projet n° 25 077 - lot n° 3 : Zone Nouvelle Aquitaine Nord (bases de défense de Saint Maixent-Poitiers (79), Angoulême (17) et Rochefort-Saintes-Cognac (16-17)
- projet n° 26 011 - lot n° 4 : Zone Occitanie (bases de défense de Toulouse (31), Tarbes (65), Castres (81), Carcassonne (11) et Montauban (82)

Remise des offres

Date et heure limite de réception : 22 AVRIL 2026 à 17 h 00

SOMMAIRE

ARTICLE I - L'ACHETEUR PUBLIC	4
1.1 – Maître de l'ouvrage	4
1.2 – Représentant du pouvoir adjudicateur	4
ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE	4
2.1. Description sommaire du marché	4
2.2. Durée d'exécution du marché	4
2.3. Estimation du montant de l'accord-cadre	4
2.4. Type de marché	5
2.5. Procédure	5
2.6. Nomenclature	5
2.7. Décomposition du marché en tranche	5
2.8. Allotissement du marché	5
2.9. Prestations supplémentaires	5
2.10. Variantes	5
2.11. Mode de dévolution	6
2.12. Compétences du titulaire	6
ARTICLE III – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	6
3.1. Retenue de garantie	6
3.2. Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3. Bons de commande	6
3.4. Dispositions relatives aux prestations intéressant la défense	6
3.5. Information sur les contrôles primaires des personnes physiques	6
3.6. Information sur la démarche d'homologation des systèmes industriels d'infrastructures	6
3.7. Cyber sécurité	7
3.8. Clause environnementale et sociale	7
ARTICLE IV. CONDITION DE PARTICIPATION : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7	
4.1. Généralités	7
4.2. Modifications de détails au dossier de consultation	7
4.3. Questions des entreprises sur la PLACE et renseignements complémentaires	8
4.4. Visite du site	8
4.5. Contenu des plis	8
4.6. Modalité d'envoi des plis	10
ARTICLE V - JUGEMENT DES OFFRES	10
ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12
6.1 – Contenu du dossier de consultation	12
6.2 – Délai de validité des offres	12
ARTICLE VII – PROCEDURE DE RECOURS	12

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I : Simulation de prix

annexe I.A – lot 1 - Zone Nouvelle Aquitaine Sud

annexe I.B – lot 2 - Zone Nouvelle Aquitaine Centre

annexe I.C – lot 3 - Zone Nouvelle Aquitaine Nord

annexe I.D – lot 4 - Zone Occitanie

- Annexe II : Cadre de références A, B et C

annexe II.A – lot 1 - Zone Nouvelle Aquitaine Sud

annexe II.B – lot 2 - Zone Nouvelle Aquitaine Centre

annexe II.C – lot 3 - Zone Nouvelle Aquitaine Nord

annexe II.D – lot 4 - Zone Occitanie

- Annexe III : Clauses de dématérialisation

ARTICLE I - L'ACHETEUR PUBLIC

1.1 – Maître de l'ouvrage

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées et des Anciens Combattants, Secrétariat Général pour l'Administration, Service d'Infrastructure de la Défense SUD-OUEST.

Adresse postale :

Service d'Infrastructure de la Défense SUD-OUEST
223, rue de Bègles
CS 21 152 – 33 068 Bordeaux cedex

Adresse géographique :

Service d'Infrastructure de la Défense SUD-OUEST
Caserne Pelleport
9, rue de Cursol
33 000 Bordeaux

1.2 – Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est la directrice du service d'infrastructure de la défense SUD-OUEST habilité par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié.

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE

2.1. Description sommaire du marché

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des missions **de contrôle technique** afférente aux phases de conception et réalisation au profit des emprises relevant du périmètre de compétence du SID Sud-Ouest.

Le volume des prestations est estimé à :

- pour le LOT N° 1 – zone Nouvelle Aquitaine Sud : dix (10) bons de commande par an.
- pour le LOT N° 2 – zone Nouvelle Aquitaine Centre : vingt (20) bons de commande par an.
- pour le LOT N° 3 – zone Nouvelle Aquitaine Nord : quinze (15) bons de commande par an.
- pour le LOT N° 4 – zone Occitanie : vingt (20) bons de commande par an.

2.3. Durée du marché

L'accord-cadre prend effet à sa date de notification pour une durée ferme de 1 (un) an. Il est reconductible tacitement à chaque date anniversaire du marché, pour une durée de douze (12) mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 (quatre) ans.

2.3. Estimation du montant de l'accord-cadre

Cet accord-cadre à bons de commande est scindé en quatre (4) lots, dont les montants de commande annuels estimés sont:

- Lot n° 1 : 100 000 € TTC annuel
- Lot n° 2 : 150 000 € TTC annuel
- Lot n° 3 : 150 000 € TTC annuel
- Lot n° 4 : 150 000 € TTC annuel

Le montant maximum de chaque lot sur la totalité de la durée du marché (4 ans) est :

- Lot n° 1 : 1 200 000 € TTC maximum sur 4 ans
- Lot n° 2 : 1 800 000 € TTC maximum sur 4 ans
- Lot n° 3 : 1 800 000 € TTC maximum sur 4 ans
- Lot n° 4 : 1 800 000 € TTC maximum sur 4 ans

2.4. Type de marché

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles.

Les prestations objet du présent marché feront l'objet de bons de commande en application des articles R. 2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

2.5. Procédure

La présente consultation est passée selon l'appel d'offre ouvert, en application des articles R.2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique.

2.6. Nomenclature

CPV principal : 71356100-9 « Services de contrôle technique ».

Groupe de Marchandise (GM) : 36.04.01. « prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage »

2.7. Décomposition du marché en tranche

Sans objet.

2.8. Allotissement du marché

Le présent accord-cadre à bons de commande est découpé en trois (3) lots géographiques et détaillés comme suit :

LOT	Zone géographique
1	<u>Zone Nouvelle Aquitaine Sud</u> : Bases de Défense de Pau (64) et Mont-de-Marsan (40)
2	<u>Zone Nouvelle Aquitaine Centre</u> : Bases de Défense de Bordeaux-Mérignac-Agen (33-47), Cazaux (33) et zone Brive la Gaillarde (19)
3	<u>Zone Nouvelle Aquitaine Nord</u> : Bases de Défense de Saint Maixent-Poitiers (79), Angoulême (17) et Rochefort-Saintes-Cognac (16-17)
4	<u>Zone Occitanie</u> : Bases de Défense de Toulouse (31), Tarbes (65), Castres (81), Carcassonne (11) et Montauban (82)

2.9. Prestations supplémentaires

Sans objet.

2.10. Variantes

Aucune variante n'est autorisée, ni exigée. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme aux documents de la consultation.

2.11. Mode de dévolution

En cas de groupement, la forme imposée au candidat après l'attribution sera le groupement solidaire.

2.12. Compétences du titulaire

Le titulaire doit posséder l'agrément de l'activité de contrôleur technique.

ARTICLE III – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

3.1. Retenue de garantie

Sans objet.

3.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

- Financement du marché : le marché est financé sur le budget de l'Etat
- Prix du marché : le marché sera conclu à **prix unitaires**.
- Unité monétaire : le marché est conclu en euros.
- Mode de règlement : le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.
- Règlement des comptes : le C.C.P. du présent marché fixe dans son article 5.4 le mode d'évaluation des prestations ainsi que le mode de règlement des comptes et le mode de variation des prix.
- Délais de paiement : le délai global de paiement des acomptes et du solde est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3. Bons de commande

Les prestations seront commandées par bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

3.4. Dispositions relatives aux prestations intéressant la défense

Le présent dossier intéressant la défense, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter eu égard au fait que les prestations à exécuter se situent dans l'enceinte militaire à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence pour la protection du SECRET ou de points sensibles.

3.5. Information sur les contrôles primaires des personnes physiques

Pour l'exécution des prestations relatives à la présente consultation, toutes les personnes amenées à pénétrer sur site feront l'objet d'un contrôle primaire.

En plus des procédures d'accès au site (badge, sas,...), toute personne (Maître d'œuvre, entreprises travaux,...) amenée à pénétrer sur le site doit faire l'objet d'une enquête de sécurité préalable.

L'enquête de sécurité nécessite le dépôt de fiche de contrôle primaire de **deux (2) mois minimum avant toute demande d'accès au site concerné**. En effet, le délai de l'enquête de sécurité est de deux mois minimum.

Le modèle de ces fiches sera fourni dans le DCE.

L'accès au site ne sera autorisé que **sous réserve d'une fiche individuelle de contrôle primaire validée**.

Même après un retour positif des fiches individuelles de contrôle primaire, l'accès dans l'enceinte militaire est subordonné à la réception par le conducteur d'opération d'une demande comme suit :

- pour des interventions d'une durée supérieure à 1 semaine : préavis minimum de 15 jours,
- pour des interventions d'une durée inférieure à une semaine : préavis minimum de 5 jours.

3.6. Information sur la démarche d'homologation des systèmes industriels d'infrastructures

Sans objet.

3.7. Cyber sécurité

Sans objet.

3.8. Clause environnementale et sociale

Sans objet.

3.8.1 – Clauses sociales

Sans objet.

3.8.2 – Clauses environnementales

*La mise à disposition des documents livrables doit être de préférence au format dématérialisé et/ou sur supports en papier recyclé ou éco-labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (papier recyclé, papier éco-labellisé ecolabel européen, NF Environnement, Ange bleu ou équivalent, papier certifié issu de forêts gérées durablement labellisé PEFC, FSC ou équivalent, avec un grammage le plus fin possible). En cas de recours à la reprographie, le mode recto verso et en noir et blanc est privilégié. Les documents papiers sont limités et le coût de la reproduction est compris dans le forfait global.

Les documents livrables sont remis via un extranet sécurisé. Les documents dématérialisés partagés par le titulaire sont compressés autant que possible tout en conservant leur lisibilité.

*Pour les déplacements, le titulaire privilégie, pour les différents sites concernés par l'accord cadre, les déplacements écologiquement responsable (par exemple, transport en commun, mode piéton, véhicule 2 roues....)

Si l'utilisation de véhicules individuels est indispensable, le parc servant à l'exécution des prestations comprend de préférence des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au gaz naturel pour véhicules (GNV), à l'hydrogène ou encore des véhicules hybrides (mixtes électriques et essence) conformes aux normes en vigueur.

Optimisation des déplacements :

Les titulaires proposent une organisation permettant d'optimiser les déplacements sur le territoire.

*Pour le suivi des prestations, le titulaire utilise, sauf nécessité dûment justifiée, les échanges par voie dématérialisée (courriel, vidéoconférence, audioconférence, etc.)

ARTICLE IV. CONDITION DE PARTICIPATION : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Généralités

Les dossiers des candidatures seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les dossiers en langues étrangères accompagnés d'une traduction en français seront recevables.

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante " EURO ".

4.2. Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.3. Questions des entreprises sur la PLACE et renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires (techniques et autres) qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres une demande dématérialisée via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur se feront obligatoirement via la **Plateforme des achats de l'Etat (PLACE)** sur le site www.marches-publics.gouv.fr

4.4. Visite du site

Sans objet.

4.5. Contenu des plis

ATTENTION : LE CONTENU DU PLI A TRANSMETTRE EST DIFFERENT SELON QUE LE DISPOSITIF DUME  EST UTILISE OU NON :

- pli électronique dans le cadre du dispositif DUME ;
- pli électronique hors dispositif DUME

4.5.1. Contenu du pli électronique dans le cadre du dispositif DUME

POUR CHAQUE LOT CONCERNE :

Sous-dossier A - éléments relatifs à la candidature	
Situation juridique	Le formulaire DUME renseigné
	La copie du ou des jugements prononcés, si le candidate est en redressement judiciaire
Capacités économique et financière	Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptables disponibles ; <i>le chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices n'est qu'un des éléments permettant de juger du potentiel financier des candidats,</i>
	Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.
Capacité technique et professionnelle	Déclaration de l'effectif global en 2025 du candidat en distinguant le personnel d'encadrement
	Présentation de 3 références similaires exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces références et attestations indiquent pour chaque opération : -La nature précise de la mission ; -L'intitulé de l'opération ; -Le coût global de l'opération (bâtiment seul) avec date de fin de chantier ; -Le montant de la mission exercée avec date de valeur ; -Les coordonnées précises du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre des opérations. Ces prestations devront avoir été réalisées par les intervenants (par l'agence et non par la société nationale), Ces 3 références seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillées fournies en annexe II du présent règlement de la consultation.
	Certificats de qualification professionnelle : Ils doivent concerner les contrôleurs et les suppléants. En conséquence, il est demandé aux candidats de fournir des documents justificatifs : CV, diplôme, brevet, attestation de formation ou stage...

Toute candidature incomplète pourra être rejetée

Sous-dossier B - éléments relatifs à l'offre
L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes 1 et 2 complétés - annexe I : Bordereau de prix unitaires (B.P.U) ; - annexe II : Désignation et rôle des intervenants ;
Annexes I et II au règlement de consultation - la simulation de prix complétée (annexe I) - le cadre de référence A, B et C (annexe II)
Le cadre du mémoire technique dont le contenu est détaillé à l'article V du RC à compléter OBLIGATOIREMENT
Un RIB de l'entreprise

Toute offre incomplète pourra être rejetée

4.5.2. Contenu du pli électronique HORS dispositif DUME



POUR CHAQUE LOT CONCERNE :

Sous-dossier A - éléments relatifs à la candidature	
Situation juridique	DC1 ou autre pouvant s'y substituer
	La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
	un extrait K ou Kbis et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société
Capacités économique et financière	Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptables disponibles ou DC2 <i>le chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices n'est qu'un des éléments permettant de juger du potentiel financier des candidats,</i>
	Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.
Capacité technique et professionnelle	Déclaration de l'effectif global en 2025 du candidat en distinguant le personnel d'encadrement
	Présentation de 3 références similaires exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces références et attestations indiquent pour chaque opération : -La nature précise de la mission ; -L'intitulé de l'opération ; -Le coût global de l'opération (bâtiment seul) avec date de fin de chantier ; -Le montant de la mission exercée avec date de valeur ; -Les coordonnées précises du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre des opérations. Ces prestations devront avoir été réalisées par les intervenants (par l'agence et non par la société nationale), Ces 3 références seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillées fournies en annexe II du présent règlement de la consultation.
	Certificats de qualification professionnelle : Ils doivent concerner les contrôleurs et les suppléants. En conséquence, il est demandé aux candidats de fournir des documents justificatifs : CV, diplôme, brevet, attestation de formation ou stage...

Toute candidature incomplète pourra être rejetée.

Sous-dossier B - éléments relatifs à l'offre
L'acte d'engagement (A.E.) et ses 2 annexes complétés et signés électroniquement - annexe I : Bordereau de prix unitaires (B.P.U) ; - annexe II : Désignation et rôle des intervenants ;
Le règlement de consultation et ses 2 annexes - la simulation de prix complétée (annexe I) - le cadre de référence A, B et C (annexe II)
Le cadre du mémoire technique dont le contenu est détaillé à l'article V du RC à compléter OBLIGATOIREMENT
Un RIB de l'entreprise

Toute offre incomplète pourra être rejetée

NB : En application de l'article L 2141-7 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de la présente consultation, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts ou ont été sanctionnées par une résiliation pour faute ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur passé par l'établissement du service d'infrastructure de Bordeaux.

La décision d'exclusion de la procédure de passation, prise par le représentant du pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article L 2141-7 du code de la commande publique précité, s'exerce nonobstant les mentions figurant, le cas échéant, dans la déclaration sur l'honneur produite en application du 1° de l'article R 2143-3 du code de la commande publique.

4.6. Modalité d'envoi des plis

Voir les clauses de dématérialisation, annexe III du RC.

4.7. Convention de nommage

Il est demandé aux candidats de respecter une **convention de nommage des documents**, de type :

(projets N° 25 075-lot 1 ou N° 25 076-lot 2 ou N° 25 077-lot 3 ou N° 26 011-lot 4 - intitulé du document (DC1 - DC2 - Kbis - annexes - note méthodologique - Qualifications etc...)).

Des intitulés trop longs (> à 15 caractères) risquent de bloquer le téléchargement optimal du dossier et son décryptage par le RPA.

ARTICLE V - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué conformément aux conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique.

Les critères retenus et pondérés dans le jugement des offres évaluées sur un total de 100 points sont répartis de la manière suivante :

N° CRITERE	CRITERE	PONDERATION
1	PRIX	60 points
2	VALEUR TECHNIQUE	40 points

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer des pièces financières qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

1) Prix des prestations sur 60 points

Les points seront attribués de la manière suivante :

CRITERE N° 1 : Prix des prestations
<u>Sous-critère n° 1 : simulation de prix n° 1 (sur 30 points)</u>
La note de chaque candidat sera calculée selon la formule suivante : $\text{Note candidat} = 30 \times \frac{\text{offre la moins disante}}{\text{offre du candidat}}$
<u>Sous-critère n° 2 : simulation de prix n° 2 (sur 30 points)</u>
La note de chaque candidat sera calculée selon la formule suivante : $\text{Note candidat} = 30 \times \frac{\text{offre la moins disante}}{\text{offre du candidat}}$

2) Valeur technique des prestations sur 40 points

Le candidat remettra OBLIGATOIREMENT un mémoire technique selon le cadre joint au présent dossier de consultation comportant les éléments demandés pour le jugement des sous-critères 1 et 2.

IMPORTANT : Il devra obligatoirement remplir le document appelé MEMOIRE TECHNIQUE qui sera le seul document analysé pour réaliser la notation des sous-critères 1 et 2. Aucune annexe à ce document ne sera analysée.

CRITERE N° 2 : Mémoire technique
<u>Sous-critère n° 1 : qualité des livrables (10 points)</u>
Les modèles de livrables seront appréciés au regard de leur clarté et de leur complétude. Issus d'extraits de ses propres documents, le candidat fournit précisément : - 1 PV / CR de réunion, - 2 avis suspendus, - 2 avis défavorables afin de montrer et d'illustrer la qualité de ses avis. Il peut ajouter des commentaires sur ces modèles permettant de préciser les contenus de ses expertises.
<u>Sous-critère n° 2 : Méthodologie adoptée pour la gestion du marché (30 points)</u>
Le candidat fournit une note de présentation décrivant la situation de l'agence ou des agences pour le suivi des bons de commande, la capacité et l'organisation pour la prise en charge des opérations sur des sites éloignés et la capacité à assurer simultanément l'exécution de plusieurs bons de commande sur différents lieux géographiques du lot concerné. En cas de présentation d'une offre pour plusieurs lots, le candidat devra démontrer sa capacité à prendre en charge l'ensemble des commandes sur plusieurs sites et lots géographiques simultanément.

ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 Contenu du dossier de consultation

POUR CHAQUE LOT CONCERNE

- L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes :
 - Annexe I : bordereau des prix unitaires (BPU)
annexe I.A – lot n° 1 – Zone Nouvelle Aquitaine Sud
annexe I.B – lot n° 2 – Zone Nouvelle Aquitaine Centre
annexe I.C – lot n° 3 – Zone Nouvelle Aquitaine Nord
annexe I.D – lot n° 4 – Zone Occitanie
 - Annexe II : désignation et rôle des intervenants
annexe II.A – lot n° 1 – Zone Nouvelle Aquitaine Sud
annexe II.B – lot n° 2 – Zone Nouvelle Aquitaine Centre
annexe II.C – lot n° 3 – Zone Nouvelle Aquitaine Nord
annexe II.D – lot n° 4 – Zone Occitanie
- Le présent règlement de consultation et ses annexes :
 - Annexe I : simulations de prix
annexe I.A – lot n° 1 – Zone Nouvelle Aquitaine Sud
annexe I.B – lot n° 2 – Zone Nouvelle Aquitaine Centre
annexe I.C – lot n° 3 – Zone Nouvelle Aquitaine Nord
annexe I.D – lot n° 4 – Zone Occitanie
 - Annexe II : cadre de références A, B et C
annexe II.A – lot n° 1 – Zone Nouvelle Aquitaine Sud
annexe II.B – lot n° 2 – Zone Nouvelle Aquitaine Centre
annexe II.C – lot n° 3 – Zone Nouvelle Aquitaine Nord
annexe II.D – lot n° 4 – Zone Occitanie
- Le cadre du mémoire technique
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et ses annexes :
 - Annexe I : arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense

6.2 Délai de validité des offres

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE VII – PROCEDURE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet - 33000 Bordeaux (tél : 05.56.99.38.00)

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le greffe du tribunal administratif de Bordeaux.

Affaire suivie par : BABIN Nathalie AAP1
Tél : 05 57 85 15 80
nathalie.babin@intradef.gouv.fr
Adresse postale : 223, rue de Bègles – CS 21 152 – 33 068 Bordeaux cedex

Bordeaux, le 23 MARS 2026
L'ingénieur général Adrienne ARBOLA
directrice du Service d'infrastructure
de la défense Sud-Ouest